

Conseil communal du jeudi 27 février 2014.
Séance publique - Point 8- Acquisition d'une disqueuse.
Intervention 1 de Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver l'acquisition d'une disqueuse à béton pour un montant de 1250,00 € et le déclassement de la disqueuse achetée en 2002.

Le rapport du 23 septembre 2013 de l'agent technique adjt. nous inspire les réflexions suivantes.

Le rapport dit notamment ceci :

Depuis une quinzaine d'années, le service des travaux utilise une disqueuse à béton de marque Stihl Cette disqueuse à béton est entretenue régulièrement aux Ateliers André à Blégny.

Malgré les différents entretiens et réparations coûteuses, l'usure du matériel et du moteur ne nous permettent plus de l'utiliser.

Actuellement la disqueuse à béton se trouve à nouveau aux Ateliers André à Blégny en attente d'une réparation très coûteuse de 519,51 € tvac. (voir devis ci-joint - pas encore accordée par le Collège). Si le Collège accepte la réparation, cette réparation sera exécutée sur du vieux matériel qui est en fin de vie.

En réalité, la disqueuse a été achetée en 2002, ce qui fait qu'elle n'a pas 15 ans, mais 12.

Par ailleurs, la durée de vie de ce type de matériel est fonction, non pas du nombre d'années, mais bien du nombre d'heures d'utilisation.

Pour autant que nous sachions, le nombre d'heures annuel d'utilisation par le service des travaux n'est pas très élevé, en tous cas beaucoup moindre que chez un entrepreneur spécialisé dans la pose cde canalisations, ou un entrepreneur routier.

Preuve en est que la disqueuse est en panne depuis 6 mois sans que cela pose problème.

L'état actuel de la disqueuse est donc étonnant, d'autant qu'il s'agit de matériel professionnel d'une marque connue pour être de qualité.

On peut donc se demander si la disqueuse n'est pas est utilisée maladroitement ou brutalement ou de manière inadéquate ou bien si le devis de réparation est bien justifié.

Pour ce qui concerne l'utilisation par le personnel, nous sommes d'avis qu'il serait utile de lui faire suivre une formation, d'autant plus qu'il s'agit d'un matériel qui peut se révéler dangereux.

Quant au devis figurant dans le dossier, il est tout à fait lacunaire : aucune liste de pièces, aucun prix de main d'œuvre, aucun avis sur la cause du problème.

Pourquoi n'avoir pas demandé un devis plus détaillé à un autre réparateur ?

Proposition de déclassement.

La proposition de déclassement faite par le Collège ne comporte que le volet administratif et comptable.

Aucune information n'est donnée sur l'aspect physique de l'opération.

Nous pensons que l'épave ou présumée telle doit être mise en vente.

Je demande que mon intervention soit consignée dans le procès verbal et que le Conseil vote sur cette demande.